

LES O LES A

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

27 Place du Général de Gaulle

89690 CHÉROY

Siret : 491 816 153 00010

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIÉS

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Marie-Hélène GONCALVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Aux Adhérents,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 29 mars 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES O LES A relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par les membres du bureau le 6/03/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LES O LES A à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Cette année encore, la mise à disposition des locaux de Chéroy et de Saint Valérien au profit de votre Association n'a pas été valorisée, et ne figure pas dans les comptes annuels de votre Association. A titre indicatif, ces locaux sont assurés par l'Association pour une superficie de 250 m² à Chéroy et de 250 m² à Saint Valérien.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

W

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport moral et financier ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association LES O LES A à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

u

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

u

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SENS, le 11 Septembre 2020



Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représenté par Lionel LEBLANC

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)
	Valeur d'achat	Cumul des amortis.	Net Valeur résiduelle	Net
Immobilisations incorporelles				
. Logiciel (Mikado)	4 313	1 349	2 964	0
Immobilisations corporelles	51 138	33 159	17 979	21 566
. Matériel pédagogique et jouets	37 945	25 441	12 504	15 743
. Installations et agencements	9 665	5 384	4 281	3 663
. Matériel informatique	3 528	2 334	1 194	2 160
Créances usagers et comptes rattachés			7 421	7 618
Autres créances				
. Fournisseurs, acomptes versés et autres avoirs			2 977	2 358
. Œuvre sociale trop versé...			185	89
. Autres (Subventions à recevoir, ASP à recevoir..)			59 454	47 819
Placements financiers (Livret A et Compte sur Livret)			254 108	351 463
Disponibilités (banque + caisses)			40 216	10 427
Charges constatées d'avance			2 468	2 962
		0	387 772	444 301

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z



Bilan association

PASSIF	Présenté en Euros	
	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
. Réserves	388 797	412 048
. Résultat de l'exercice	-58 501	-23 247
Subvention d'investissement du Conseil Départemental	1 642	1 642
Subvention d'investissement virée au compte de résultat	- 1 350	-1 021
Dettes		
. Dettes bancaires et agios courus		0
. Fournisseurs et comptes rattachés	14 747	14 562
. Dettes fiscales et sociales	42 436	40 317
. Autres Dettes		
TOTAL PASSIF	387 772	444 301

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z



Compte de résultat association

Présenté en Euros

PRODUITS	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)
Production vendue de services et Subventions		
. Participation des familles	66 844	86 097
. Participation de la CAF	222 320	226 012
. Participation de la MSA	0	1 573
. Participation de la SNCF	0	0
. Subvention du SIVU	106 296	94 267
. Subvention d'aides à l'embauche	0	4 978
. Subvention CAF (Aide de fonctionnement)	257	
Transferts de charges d'exploitation et reprise sur provisions	843	1 284
Cotisations et adhésions	880	1 120
Autres produits	0	0
Total des produits d'exploitation	397 440	415 331
Produits financiers		
. Intérêts et produits assimilés des placements financiers	668	829
Total des produits financiers	668	829
Produits exceptionnels		
. Sur exercice antérieur	185	332
. Quote-part de subvention virée au résultat	328	328
. Sur opérations de gestion	236	0
Total des produits exceptionnels	749	661
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	58 501	23 247
TOTAL GENERAL	457 358	440 068

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z



Compte de résultat association

Présenté en Euros

CHARGES	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)
Charges d'exploitation		
. Charges externes	75 813	76 412
. Impôts, taxes et versements assimilés	6 880	8 644
. Salaires et traitements	285 417	264 485
. Charges sociales	79 550	82 971
. Dotations aux amortissements	9 565	7 268
. Dotations aux provisions	0	8
. Autres charges	9	219
Total des charges d'exploitation	457 235	440 008
Charges financières		
. Intérêts et charges assimilées	0	0
Total des charges financières	0	0
Charges exceptionnelles		
. Sur exercice antérieur	0	0
. Sur opérations de gestion	100	
Total des charges exceptionnelles	100	0
Impôt sur sociétés sur les revenus financiers	23	64
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		
TOTAL GENERAL	457 358	440 072
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
. Bénévolat	18 054	7 904
. Prestations en nature (Locaux prêtés par les mairies de Chéroy et Saint Valérien)	Non communiqué	Non communiqué
Total	18 054	7 904
Charges		
. Mise à disposition gratuite de biens et services (locaux)	Non communiqué	Non communiqué
. Personnel bénévole	18 054	7 904
Total	18 054	7 904

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe

89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30

SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z



Annexe comptable

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 387 772 €.

Le résultat net comptable est un déficit de de 58 501 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par les membres du bureau de l'Association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles de base

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux Associations en France.

Les dispositions du Plan Comptable des Associations (règlement CRC 99.01 du 16/02/1999) et du Comité de la Réglementation Comptable ont été appliqués.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Lors de la mise en place des nouveaux règlements comptables applicables aux actifs (CRC 2004-06) et aux amortissements et dépréciations (CRC 2002-10 et 2003-07), l'entité n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

Les biens non décomposables sont amortis sur la durée d'usage.

Modes et méthodes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Immobilisations : Sont considérés comme tels les éléments dont les avantages économiques futurs profiteront à l'entité conformément à son objet associatif.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique. Aucune immobilisation n'a été décomposée.
- Créances : elles figurent au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation serait comptabilisée en cas de risque de non recouvrement de ces créances.
- Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées. Elles sont valorisées de la façon suivante :
 - Mise à disposition de locaux : nous sommes toujours dans l'attente de cette évaluation par les services municipaux de Chéroy et Saint Valérien = Non communiqué
 - Les heures effectuées en 2019 (2800 heures) par les bénévoles (Mme SBAI, Mme HATTENVILLE, Mme LEROY, Mme TOURTE, Mme PASKALI, Mme WILM) ont été valorisées au SMIC conventionnel (10,03 €) : 18 054 €

Au cours de l'exercice, il n'y a eu ni changement dans les méthodes d'évaluation, ni de changement dans les méthodes de présentation.

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z



Annexe comptable (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 55 451 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 349	2 964		4 313
Immobilisations corporelles	45 159	5 979		51 138
Immobilisations financières				
TOTAL	46 508	8 943		55 451

Amortissements et provisions d'actif = 24 942€

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 349			1 349
Immobilisations corporelles	23 593	9 565		33 159
Immobilisations financières				
TOTAL	24 942	9 565		34 508

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciel (Mikado, Inoe)	4 313	1 349	2 964	2 ans
Matériel (Badgeuse, aspirateurs, portillon...)	15 153	9 207	5 946	5 ans
Installat°et agencement (digicode, extincteur..)	9 665	5 384	4 281	5 ans
Matériel informatique (Ordinateur portable)	3 528	2 334	1 194	3 à 4 ans
Matériel pédagogique, jeux et jouets	22 792	16 234	6 558	5 ans
TOTAL	55 451	34 508	20 943	

Etat des créances = 72 505 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	72 505	72 505	
TOTAL	72 505	72 505	

Produits à recevoir par postes du bilan = 62 616 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances (Solde prestations à recevoir, ASP à recevoir)	62 616
Disponibilités	
TOTAL	62 616

Provision pour dépréciation des créances = néant

La provision pour dépréciation des créances « adhérents » n'a été comptabilisée au regard de montant négligeable. Le risque de non recouvrement s'élèverait à hauteur de 7 €.

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z



Annexe comptable (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Subvention d'investissement = 1 642 €

Le Conseil département de l'Yonne a attribué une subvention d'investissement de 1 642 € au titre des investissements de 2015. Cette subvention a contribué à l'acquisition de matériel pédagogique (structures coccinelle) figurant pour une valeur brute de 20 629 € à l'actif du bilan, et amorti sur cinq ans.

Les subventions d'investissement sont réintégrées au compte de résultat dans les mêmes proportions que l'amortissement des investissements financés par la subvention.

Etat des dettes = 54 879 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	14 747	14 747		
Dettes fiscales & sociales	42 436	42 436		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	57 183	57 183		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la balance ou au grand livre, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Engagement donné : Indemnités pour départ en retraite

Aucune provision pour indemnités de départ en retraite n'a été comptabilisée au passif du bilan au 31/12/2019. Elle correspond aux droits qui seraient acquis par l'ensemble des salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge légal de la retraite (62 ans). Ce passif latent a été évalué à 14 194,48 € (charges sociales patronales comprises).

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un évènement de l'exercice 2020.

L'activité des premiers mois de 2020 a été impactée par l'épidémie de COVID-19 à partir de la date de confinement soit le 17/03/2020 notamment pour ce qui concerne la disponibilité du personnel, qui a été placé en chômage partiel. L'association a su adapter sa gestion. Les mesures de sécurité nécessaires ont été prises pour contribuer à la sécurité des enfants et du personnel, et à la reprise de l'activité.

Durant cette période, l'association a pu faire face à ses obligations et notamment au règlement des échéances sociales et fiscales.

A la date d'arrêté des comptes 2019, les membres du bureau de l'Association n'ont pas connaissance d'évènements liés au COVID-19 susceptibles de remettre en cause la poursuite de l'exploitation.

SARL ETC AUDIT



Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z